

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



PROCÈS VERBAL de la séance d'ajournement du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 26 mars 2026, à 11h30, à la Préfecture de la MRC de Minganie située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre, sous la présidence de la préfète, Mme Meggie Richard, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :

- M. Georges Bachand maire de Rivière-Saint-Jean,
conseiller de comté
- M. André Thériault maire de Havre-Saint-Pierre,
conseiller de comté

Sont présents en visioconférence :

- M. Romuald Gallant maire d'Aguanish,
conseiller de comté
- M. Richard Beaudry maire de Natashquan,
conseiller de comté
- M. Sébastien L'Écuyer maire de Baie-Johan-Beetz,
préfet suppléant
- M^{me} Ginette Paquet mairesse de Longue-Pointe-de-Mingan,
conseillère de comté

Étaient absents:

- M. Benoit De Mulder maire de Rivière-au-Tonnerre,
conseiller de comté
- M^{me} Hélène Boulanger mairesse de L'Île-d'Anticosti,
conseillère de comté

Assistaient également à l'assemblée la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nathalie de Grandpré, la greffière-trésorière adjointe, Mme Fanie Boudreau ainsi que le directeur du service de développement économique et directeur général adjoint, M. Philip Pineault-Jomphe.

ORDRE DU JOUR

1. **Réouverture de la séance ajournée le 18 mars 2026**
2. **Cadre d'intervention du Fonds Régions et Ruralité**
3. **Avenants - Autorisation de signatures**
 - 3.1 Entente sectorielle de développement territorial
 - 3.2 Fonds Régions et Ruralité - Signature Innovation
4. **Affaires nouvelles**
5. **Période de questions**
6. **Clôture de la séance**

1 RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 18 MARS 2026

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est réouverte à 11h30 par madame Meggie Richard. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

80-26



81-26

2 CADRE D'INTERVENTION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Attendu la nouvelle entente de développement territorial intégrant le volet Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR) intervenue entre la MRC de Minganie et la ministre des Affaires municipales ;

Attendu qu'aux termes de cette entente, la MRC doit adopter au 31 mars 2026 un cadre d'intervention qui est un document de planification par lequel la MRC identifie ses enjeux et détermine ses priorités d'intervention pour favoriser la vitalité du territoire, ainsi que les modalités de gestion pour le soutien aux projets dans le cadre des sommes allouées dans le cadre du FRR;

Attendu l'exercice réalisé par la MRC sur son territoire pour établir une planification stratégique de développement à cet effet;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Thériault, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC tel que soumis.

3 AVENANTS - AUTORISATION DE SIGNATURES

3.1 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Attendu l'entente sectorielle intervenue en 2023 entre la MRC de Minganie et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) visant le développement territorial afin de créer des Fonds pour le financement de projets de développement social et économique;

Attendu la résolution numéro 53-25 adoptée par la MRC lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2025 aux termes de laquelle la MRC a convenu d'affecter des sommes additionnelles provenant du Fonds Régions et Ruralité volet 2 dans cette entente sectorielle, afin de répondre aux besoins en Minganie :

- 300 000 \$ au Fonds de développement économique (FDE);
- 306 035 \$ au Fonds de soutien au développement communautaire et social (FSDS);

En conséquence, il est proposé par monsieur Romuald Gallant, appuyé par monsieur Richard Beaudry et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'Avenant à l'entente sectorielle de développement territorial avec le MAMH, afin que cette somme de 606 035 \$ provenant du Fonds Régions et Ruralité Volet 2 y soit ajoutée et autorise les modification requises à la Politique de soutien au développement territorial telle que soumise.

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE
82-26**



3.2 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - SIGNATURE INNOVATION

Attendu l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) Volet 3 - Signature Innovation entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de Minganie ;

Attendu la résolution numéro 53-85 adoptée par la MRC lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2025 aux termes de laquelle la MRC a convenu d'affecter une somme additionnelle de 100 000 \$ provenant du FRR volet 2 dans cette entente du FRR volet 3 - Signature Innovation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Richard Beaudry, appuyé par monsieur André Thériault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'Avenant à l'entente relative au FRR Volet 3 - Signature Innovation avec le MAMH, afin que cette somme de 100 000 \$ provenant du FRR Volet 2 y soit ajoutée et autorise les modifications requises à la Politique de soutien au développement territorial telle que soumise.

4 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

6 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par monsieur Sébastien L'Écuyer et résolu unanimement :

- De clôturer la séance. La préfète, madame Meggie Richard, déclare la séance levée à 11h42.

Nathalie de Grandpré
Directrice générale et greffière-
trésorière

Meggie Richard
Préfète

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU GREF - TRÈS